

en odeur de suavité, remet au contraire, dans la main du Seigneur les fouets dont jadis usa le Divin Rédempteur pour chasser du temple ses indignes profanateurs.

Dans ce but, afin que personne dorénavant ne puisse trouver une excuse dans le fait de ne pas connaître clairement son devoir et que soit écartée toute indécision dans l'interprétation de certaines règles déjà prescrites, Nous avons jugé opportun d'édicter brièvement les principes qui règlent la musique sacrée et de rassembler en un cadre général les principales prescriptions de l'Eglise contre les abus les plus communs en pareille matière.

En conséquence, de Notre propre mouvement et de science certaine Nous publions Notre présente *Instruction*, à laquelle, comme au code juridique de la musique sacrée, Nous voulons, de Notre pleine autorité apostolique, qu'il soit donné force de loi, et à tous, par le présent chirographe, Nous en imposons la plus scrupuleuse observation.

INSTRUCTION SUR LA MUSIQUE SACRÉE

I

Principes généraux

1.—La musique sacrée, comme partie intégrante de la solennelle liturgie, participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles. Elle concourt à l'accroissement de l'honneur et de